

Appel à Candidatures pour la fonction de Président de l'Observatoire de Paris.

La fonction de Président de l'Observatoire de Paris sera vacante à compter du 15 février 2011. Selon la procédure établie, le Haut Comité Scientifique (HCS) de l'Observatoire va créer en son sein un comité pour faciliter la recherche de candidatures. Le HCS est actuellement en phase de renouvellement de la moitié de ses membres. Une réunion du nouveau HCS aura lieu en septembre 2010. En attendant de connaître la personnalité qui présidera le HCS renouvelé et la composition du comité de recherche de candidatures, le Vice-Président du Conseil d'Administration (CA) de l'Observatoire de Paris assure l'intérim de la procédure qu'il initie ce jour (le 28 juillet 2010) avec la diffusion du présent appel à candidatures pour le poste de Président de l'Observatoire de Paris.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec le Vice-Président qui partagera l'information avec la nouvelle présidence du HCS et avec le comité de recherche lorsque ceux-ci auront été désignés en septembre 2010. Le Vice-Président est dès maintenant à la disposition des personnes intéressées pour les aider dans leur démarche si elles le souhaitent. Les contacts pris dans cette première phase resteront confidentiels. Seules les candidatures définitives seront rendues officielles.

Les déclarations de candidature doivent parvenir par courrier au Vice-Président du CA au plus tard le 1er décembre 2010, accompagnées d'un CV, d'une notice de titres et travaux, et d'un court document précisant le programme de direction de la candidate ou du candidat, à l'adresse suivante :

Claude Zeippen
Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Observatoire de Paris
77 Avenue Denfert-Rochereau, F-75014 Paris, France
e-mail : candidatures.presidence@obspm.fr

Les candidates et les candidats seront entendus par le HCS durant le mois de janvier 2011, puis auditionnés par l'Assemblée d'Etablissement fin janvier ou début février 2011. Le choix définitif par cette même assemblée se déroulera avant le 15 février 2011 par voie d'élection. L'Assemblée d'Etablissement regroupe les membres élus et cooptés du Conseil d'Administration (CA) et du Conseil Scientifique (CS) et les directeurs de département scientifique. Il est important de noter que la nouvelle composition de l'Assemblée d'Etablissement sera connue début janvier 2011, après les élections aux conseils et les cooptations.

La durée du mandat du Président de l'Observatoire de Paris est de quatre ans, renouvelable une fois, toujours par voie d'élection. Les candidatures de nationalité française et étrangère sont également bienvenues.

Statut, missions et organisation de l'Observatoire.

L'Observatoire de Paris est un Grand Etablissement au sens de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur, loi 84-52 du 26 janvier 1984. Il est régi par le décret 85-7 15 du 10 juillet 1985. A ce titre il jouit d'une autonomie comparable à celle des universités françaises et dispose de certaines dérogations à la loi 84-52. Il est placé sous la tutelle directe de la Ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2010, l'Observatoire est membre de la Fondation de Coopération Scientifique « Paris Sciences et Lettres – Quartier Latin » qui regroupe, outre l'Observatoire, quatre institutions universitaires parisiennes (Chimie Paris Tech, Collège de France, Ecole Normale Supérieure, ESPCI Paris Tech).

Les missions de l'Observatoire sont de :

- contribuer au progrès des connaissances dans le domaine des sciences de l'Univers par l'acquisition de données, les développements instrumentaux et l'élaboration des outils théoriques nécessaires.
- fournir à la communauté nationale et internationale des services d'observation liés à l'activité de recherche

- contribuer à la formation initiale et continue d'étudiants et de l'ensemble des personnels de recherche
- concourir à la diffusion des connaissances
- mettre en oeuvre des actions de coopération internationale.

L'établissement est réparti sur trois sites (Paris, Meudon et Nançay) et a un effectif d'environ 800 personnes, dont 650 sur postes permanents de la fonction publique. Le nombre de chercheurs, astronomes et enseignants-chercheurs est d'environ 250. Le budget total (hors salaires) géré par l'Observatoire est de l'ordre de 20 millions d'Euros, selon l'importance des ressources propres.

L'Observatoire est organisé autour de départements scientifiques, au nombre de 7 (incluant l'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Ephémérides et la Station de Nançay). Six d'entre eux sont des Unités Mixtes de Recherche du CNRS; la Station de radioastronomie de Nançay est une Unité de Service et de Recherche du CNRS. Tous ces départements sont associés à une ou plusieurs universités. Une Unité Mixte de Service regroupe les services centraux et les moyens communs (informatique, documentation, formation et enseignement, entretien du domaine et des bâtiments). Pratiquement tous les thèmes de recherche de l'astrophysique contemporaine sont abordés par les équipes de l'Observatoire, allant des systèmes de référence terrestre à la structure la plus globale de l'Univers. Les développements instrumentaux touchent à la fois aux grands instruments au sol dans le visible, l'IR ou le domaine radio et à l'instrumentation spatiale dans le cadre de projets nationaux, européens ou par contrat avec les agences (ESO, CNES, ESA, LNE...). L'Observatoire est responsable de l'Ecole Doctorale Astronomie et Astrophysique d'Ile-de-France dans un partenariat avec les Universités Paris 6, Paris 7 et Paris 11. L'Etablissement a signé son contrat quadriennal 2010-2013 avec le Ministère.

Le Président de l'Observatoire.

L'Observatoire est placé par son décret sous la responsabilité d'un Président qui assure la direction administrative et scientifique de l'établissement. Le Président est chargé d'élaborer la stratégie scientifique de l'établissement ; il coordonne avec les directeurs de départements les actions scientifiques et techniques d'intérêt commun. Il est responsable du bon fonctionnement de l'établissement en répartissant les emplois affectés à l'Observatoire par le ministère de tutelle dans les différents départements et services. Il prépare et exécute le budget dans le cadre des règles de la comptabilité publique française et est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il signe les accords passés entre l'Observatoire et d'autres organismes (contrats, conventions). Le Président préside le Conseil d'Administration et le Conseil Scientifique de l'établissement. Il représente l'Observatoire vis-à-vis des tutelles et des organismes extérieurs. Le Président siège à la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Il est l'interlocuteur du Ministère de la Culture et des autorités locales en tant que conservateur du patrimoine des deux sites classés de Paris et de Meudon.

Les candidatures sollicitées sont celles de scientifiques de haut niveau, dont les travaux scientifiques font référence sur le plan international. Une expérience équivalente à une direction de laboratoire ou unité de recherche, ainsi qu'une expérience ou capacité à gérer des départements ou équipes de recherche couvrant l'essentiel des thématiques de l'Astrophysique moderne sont indispensables. Une bonne connaissance du contexte administratif de la recherche française serait un avantage.

Le support budgétaire réservé au poste de Président de l'Observatoire pour la durée de sa fonction permet d'accueillir toute candidature d'une personne de nationalité française ou étrangère ayant les titres et qualifications pour être candidat sur un poste d'astronome, de chercheur CNRS ou d'enseignant-chercheur du CNU. Le Président dispose d'un appartement de fonction dans le bâtiment Perrault de l'Observatoire de Paris (14^{ème} Arrondissement) et reçoit une prime de fonction.

Claude Zeippen, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Paris, le 28 juillet 2010.